



CONTAMINES  
MONTJOIE

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230627-ARD2023068-AR



## COMMUNE de LES CONTAMINES-MONTJOIE

### ARRETE DU MAIRE

**OBJET : Réouverture du sentier BERNARD – secteurs Armancette - Eboulement dans la combe d'Armancette. ARD2023-068**

**Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article 2212.1 et suivants,

**Considérant** que les services techniques de la commune ont sécurisé et réaménagé la partie éboulée sur le sentier Bernard, dans le secteur de la combe d'Armancette,

**Considérant** que l'arrêté **ARD2022-109** n'a plus lieu d'être,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité du public ;

**Considérant** qu'il appartient au maire de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : Le sentier **BERNARD**, situé dans les secteurs d'Armancette et Les Feugiers **est officiellement réouvert aux piétons** à compter de ce jour, le **mardi 27 juin 2023 et jusqu'aux premières chutes de neige**,

**Article 2** : L'arrêté vient lever l'interdiction de 2022. ARD2022-109.

**Article 3** : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation par des affichettes d'information aux endroits stratégiques.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie.

**Article 5** : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du PGHM de Chamonix,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de Police municipale,
- Madame la Directrice des Service Techniques,
- Monsieur le Président du Bureau des guides et accompagnateurs.

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,  
Le 27 juin 2023**

M. le Maire  
François Barbier

